



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
GÉNÉRALE

TD(XI)/PC/4
11 février 2004

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

Onzième session
São Paulo, 13-18 juin 2004

COMITÉ PRÉPARATOIRE DE LA ONZIÈME SESSION DE LA CONFÉRENCE

**Résumé de la réunion avec la société civile et le secteur privé
tenue à Genève le 16 janvier 2004**

1. Le **Président du Comité préparatoire de la onzième session de la Conférence** a dit que les contributions des participants au processus préparatoire de la Conférence, à la Conférence elle-même et aux travaux de la CNUCED en général, étaient essentielles puisque la coopération internationale pour le développement reposait de plus en plus sur une approche multipartite. Si la responsabilité première incombait aux gouvernements dans le cadre de ce processus, les acteurs non étatiques avaient un rôle majeur à jouer. La CNUCED avait une longue expérience de la collaboration et de l'interaction avec les différentes composantes de la société civile, le secteur privé et les parlementaires. Le Président espérait que les réunions permettraient de renforcer cette collaboration et les aideraient à mieux intégrer leurs activités dans les processus intergouvernementaux.

2. Le **Secrétaire général de la CNUCED** a rappelé que la création de la CNUCED en 1964 coïncidait avec la naissance du Groupe des 77. La CNUCED avait été créée pour faire en sorte que le commerce soit mis au service du développement. Toutefois, en dépit des progrès réalisés au cours des dernières décennies, surtout en Asie, il restait beaucoup à faire pour réaliser cet objectif. En effet, les problèmes étaient aussi divers aujourd'hui que dans les années 60. Le monde était confronté à l'extrême pauvreté et la majorité de la population mondiale n'avait pas de travail décent. Actuellement, 180 millions de personnes étaient sans emploi et 550 millions travaillaient pour moins d'un dollar par jour. La communauté internationale se devait également d'examiner sérieusement les questions relatives au commerce et au développement. De Seattle à Cancún, de grandes divergences étaient apparues au sujet de l'agriculture, de la santé publique, des ADPIC, des mesures antidumping et des questions de Singapour, et il fallait en tirer une leçon importante: il était faux d'assimiler la libéralisation au développement et il importait de définir ce que l'on entendait en réalité par libéralisation du commerce et de s'occuper

en particulier du secteur agricole. Il importait aussi de définir ce que l'on entendait par développement car il n'existait pas de formule unique valable pour tous les pays. Les questions relatives au commerce et au développement devaient donc être au cœur des débats, notamment lors de la onzième session de la Conférence. Tant qu'elles ne seraient pas traitées, les problèmes persisteraient. Enfin, le Secrétaire général a ajouté qu'un véritable consensus entre toutes les parties prenantes garantirait la légitimité des résultats de la onzième session de la Conférence.

Exposés

3. **M. Anders B. Johnsson, Secrétaire général de l'Union interparlementaire (UIP)**, a dit que l'UIP rassemblait des représentants de parlements pour examiner des questions d'importance aux niveaux national et international, échanger des expériences et convenir des mesures à prendre pour atteindre des objectifs importants en matière de développement. À cet effet, l'UIP encourageait les parlements à s'intéresser vivement aux questions relatives au commerce et au développement.

4. Aujourd'hui plus que jamais, les parlements devaient s'adapter au changement afin de s'acquitter pleinement de leur responsabilité de représentation des citoyens et de la société en général. Il était essentiel de renforcer le rôle des parlements et de leurs membres dans la prise de décisions, qui se faisait de plus en plus au niveau multilatéral. Cette évolution était une des principales raisons pour lesquelles les parlements et leurs membres devenaient de plus en plus actifs à l'échelon international. Avec l'élargissement de l'action de l'OMC à de nouveaux domaines nationaux allant bien au-delà du secteur traditionnel des tarifs douaniers et du commerce de marchandises, les parlements n'avaient d'autre choix que de ratifier des accords commerciaux déjà négociés comme un tout indivisible, ce qui empêchait tout débat et tout contrôle de leur part. Si on laissait cette tendance s'installer, on provoquerait inévitablement un grave déficit démocratique et les politiques commerciales ne permettraient plus d'obtenir des résultats équilibrés et n'auraient pas l'appui du public.

5. C'était aux gouvernements qu'il appartenait de négocier les règles et accords commerciaux internationaux au nom des États et aux parlements de contrôler l'action gouvernementale, d'influer sur les orientations prises par les gouvernements dans le cadre de la négociation d'accords commerciaux, de ratifier ces accords et de les appliquer en adoptant les lois et les crédits budgétaires appropriés et de superviser l'ensemble du processus de mise en œuvre. Pour que cela ait un sens, il importait que les parlements renforcent leurs moyens d'action et obtiennent les informations, les connaissances et les outils nécessaires, par exemple en tirant parti des échanges et débats interparlementaires et en faisant participer l'OMC et d'autres négociateurs commerciaux aux discussions. Dans cette optique, les parlementaires avaient établi un mécanisme pour organiser des réunions interparlementaires régulières au sujet des négociations de l'OMC et d'autres négociations commerciales.

6. **M. Marco Sangaletti, Directeur général de la Fédération internationale des associations de transitaires et assimilés (FIATA)**, a déclaré que la FIATA était l'organisation non gouvernementale la plus importante dans le domaine des transports et comptait des membres dans 150 pays. Elle était dotée du statut consultatif auprès d'un grand nombre d'organismes des Nations Unies, participait activement aux activités des organisations gouvernementales et non gouvernementales et collaborait depuis longtemps avec la CNUCED.

7. Les transports revêtaient une importance croissante pour le développement et les négociants des pays en développement avaient besoin de services de transport adéquats et peu coûteux pour accroître leur compétitivité. Les transitaires apportaient une contribution unique au mouvement efficace de porte à porte de marchandises entre les pays, en ajoutant de la valeur aux activités des exportateurs et importateurs. La FIATA collaborait avec des associations nationales pour développer et promouvoir l'utilisation de documents de transport et de conditions de commercialisation uniformes. Elle s'occupait également de la formation professionnelle des transitaires, des problèmes d'assurance responsabilité et des outils de commerce électronique. Les transitaires jouaient un rôle clef en réduisant les dépenses logistiques et en améliorant la fiabilité des transports grâce à leur expérience et leurs relations avec les transporteurs dans chaque mode. Ils négociaient constamment les tarifs de fret et choisissaient les modes de transport qui offraient le meilleur compromis entre le coût, la rapidité et la fiabilité. Les gouvernements des pays en développement qui fournissaient un appui institutionnel et juridique aux transitaires et reconnaissaient l'importance de leurs activités avaient stimulé l'industrie locale du fret et contribué ainsi à abaisser les frais de transaction. L'efficacité des transitaires dépendait de l'existence d'une législation appropriée, de l'obtention d'un agrément officiel, de l'application de normes professionnelles et financières et de l'accès à une assurance responsabilité.

Débat

8. Plusieurs participants se sont inquiétés de la prolifération des prescriptions en matière de sécurité et ont préconisé l'élaboration de normes internationales dans ce domaine. Le représentant de la FIATA a répondu que son association s'employait activement à trouver une solution mondiale en collaboration avec l'Organisation mondiale des douanes. La valorisation des ressources humaines et la formation professionnelle ont été reconnues comme des moyens importants de renforcer les capacités nationales, de même que les mesures visant à instaurer un cadre concurrentiel. On a fait en outre observer que le développement des transports multimodaux serait particulièrement bénéfique aux pays en développement sans littoral. On a débattu de la meilleure façon de mettre en œuvre des mesures de facilitation du commerce dans les pays en développement et de l'utilité d'adopter des règles contraignantes. On est convenu que l'application effective de mesures de facilitation du commerce contribuerait grandement à réduire les dépenses logistiques.

Thème subsidiaire I: Les stratégies de développement dans une économie mondialisée

Exposés

9. **M^{me} Esther Busser, Confédération internationale des syndicats libres (CISL)**, a dit que la CISL avait pour objectif de promouvoir la justice sociale, le travail décent, l'équité, la solidarité et le respect des droits syndicaux dans le monde entier et considérait que, pour atteindre cet objectif, les stratégies de mondialisation devaient comprendre un volet social afin d'empêcher que ne se creuse encore le fossé entre pays riches et pays pauvres en matière de développement. La CISL estimait en particulier que la libéralisation de l'économie avait entraîné plus de privatisations, une plus grande liberté de circulation des capitaux et des investissements et une intensification de la concurrence, ce qui s'était traduit par une détérioration des conditions de travail pour de nombreux travailleurs à faible revenu dans les pays en développement, et en

particulier dans les zones franches. Cette situation devait cesser: le monde ne pouvait tolérer un système commercial qui permettait la répression, l'exploitation des enfants et une plus grande injustice sociale au nom de la maximisation des exportations et de la promotion des investissements. À cet égard, le statu quo sur l'IED ne favorisait pas le développement à long terme mais l'entravait. Il était donc nécessaire d'établir un cadre multilatéral solide concernant l'IED entre les pays, y compris des règles fondamentales en matière de travail.

10. **M. Ramón Vivanco Mugarra, Confédération mondiale du travail (CMT)**, a dit que le néolibéralisme et la mondialisation avaient eu des effets négatifs tels que l'intensification des conflits sociaux, la concentration de la richesse aux mains d'une minorité, la réduction des dépenses sociales, l'augmentation de la pauvreté et l'aggravation des tensions entre le Nord et le Sud. Dans le contexte de la mondialisation, les pays devaient élaborer des stratégies de développement efficaces en faisant participer la société civile et les acteurs sociaux à leur formulation et leur mise en œuvre. La CMT s'efforçait de promouvoir des politiques nationales qui respectaient les droits et la dignité des travailleurs tout en contribuant à accroître la productivité, l'investissement et, partant, les emplois décents. À cet égard, le représentant a noté les efforts déployés par l'OCDE et l'OIT pour élaborer des principes de bonne conduite à l'intention des entreprises multinationales. S'agissant du problème de la dette extérieure, en particulier dans les pays les plus pauvres où le remboursement de la dette pouvait compromettre le développement économique, la CMT avait préconisé l'annulation de la dette des pays les plus pauvres et un plafonnement du remboursement de la dette à 20 % du PIB, avec la possibilité d'abaisser ce plafond en cas d'aggravation de la famine, de la pauvreté ou de la marginalisation sociale. Elle était également favorable à la conversion de la dette en projets de développement économique et social dans les pays débiteurs.

11. **M. Ricardo Young, Instituto Ethos de Empresas e Responsabilidade Social (ETHOS)**, a dit que le phénomène de la mondialisation de l'économie et les pratiques commerciales qui en résultaient avaient montré qu'à la suite du Consensus de Washington sur la privatisation des marchés, la déréglementation et le libre-échange dans le cadre de ce que l'on appelait «la libéralisation de l'économie» n'avaient pas forcément entraîné une plus grande prospérité et une meilleure répartition des revenus dans tous les pays. ETHOS estimait que le libre-échange ne devait pas signifier l'ouverture inconditionnelle des frontières; que la privatisation ne voulait pas dire que l'on devait transformer les monopoles publics en monopoles privés; et enfin, que la déréglementation ne servait à rien si elle conduisait à exploiter la population et à démanteler les systèmes de protection sociale. Les entreprises locales et les sociétés transnationales devaient agir en respectant certains paramètres, notamment les normes nationales élaborées conformément à des principes internationalement reconnus (par exemple les neuf principes du Pacte mondial). En outre, l'adoption volontaire par des entreprises d'un code de bonne conduite et l'adhésion d'un nombre croissant de sociétés transnationales à des pratiques commerciales socialement responsables pourraient aboutir à l'apparition d'un modèle économique réalisable allant dans le sens d'un développement durable du point de vue social et environnemental. Les pays en développement qui devaient déjà faire face à des règles commerciales inéquitables et ne pouvaient accéder aux marchés des pays riches s'étaient vu imposer par des institutions internationales telles que le FMI et la Banque mondiale de lourdes contraintes en matière d'investissement social dans le cadre de programmes d'ajustement économique et du service de la dette, qui compromettaient encore plus les perspectives de développement de plusieurs pays.

Débat

12. Une question a été posée sur la prestation de services selon le mode 4 par des personnes originaires de pays en développement. Les participants ont été informés que la CISL examinait actuellement cette question et que la CMT était opposée à la libéralisation des services publics (par exemple dans le domaine de la santé) dans les pays en développement. S'agissant des conditions de travail des femmes dans le secteur non structuré, la CISL souhaitait que les normes du travail s'appliquent à tous les travailleurs dans tous les secteurs économiques, y compris dans le secteur informel. Enfin, on a souligné qu'il serait judicieux de penser au commerce de manière socialement responsable. Il a été explicitement suggéré que partout dans le monde, les entreprises adoptent les neuf principes du Pacte mondial de l'ONU.

Thème subsidiaire II: Renforcement des capacités productives et de la compétitivité internationale

Exposés

13. **M. Chandrakant Patel, Southern and Eastern African Trade Information and Negotiations Institute (SEATINI)**, a dit que pour que les pays en développement réussissent à élaborer et à mettre en œuvre des stratégies de développement adaptées aux divers stades de développement atteints, il importait grandement d'élargir leur marge de manœuvre et leurs options. Les règles actuellement appliquées dans tous les pays, de même que les dispositions des Accords du GATT et de l'OMC, permettaient d'adopter des politiques visant à aider les partenaires les plus faibles du système à prendre pied et à soutenir la concurrence sur les marchés d'exportation dans de meilleures conditions. Les pays en développement avaient perdu leur marge de manœuvre tout d'abord à l'issue de négociations internationales menées entre parties inégales, puis du fait de la conditionnalité des emprunts contractés. Le représentant souhaitait que la onzième session de la Conférence permette de lancer un programme de travail où seraient examinés les moyens de redonner aux pays en développement la latitude dont ils avaient besoin pour concevoir et mettre en œuvre leurs stratégies de développement. Il a proposé neuf objectifs auxquels la Conférence pourrait apporter sa contribution: s'efforcer de garantir le statu quo concernant les obligations qui entraînaient une nouvelle réduction de la marge de manœuvre; réexaminer et abandonner les orientations qui avaient étayé l'idéologie d'une approche unique dans le système commercial; faire en sorte que le traitement spécial et différencié retrouve sa vocation première, à savoir promouvoir le commerce; évaluer l'efficacité de chacune des dispositions relatives au traitement spécial et différencié en fonction de la latitude laissée aux politiques nationales de développement; reconnaître explicitement qu'une aide publique forte à certains secteurs industriels, commerciaux et technologiques était, dans l'ensemble, plus susceptible de favoriser la croissance et l'ouverture vers l'extérieur qu'une approche passive et non interventionniste; accroître l'appui aux petits pays et aux pays à faible revenu en vue de l'adoption de politiques sélectives et bien conçues de substitution des importations; admettre que le principal objectif d'une politique de concurrence devrait être d'aider les pays en développement à répondre efficacement aux pratiques des sociétés multinationales; reconnaître que si les pays développés restreignaient l'entrée d'investissements étrangers au moyen de divers instruments, les pays en développement devaient en conséquence avoir la liberté d'élaborer des régimes nationaux qui permettaient d'ouvrir progressivement les marchés de l'investissement en phase avec le développement des capacités nationales de production; admettre que la protection de l'agriculture des pays en développement garantissait explicitement le droit

d'imposer des quotas et des restrictions quantitatives connexes, étant donné que l'Accord sur l'agriculture, qui préservait le secteur agricole des pays développés, avait des conséquences considérables pour la sécurité alimentaire, les moyens d'existence ruraux, les perspectives d'exportation et le développement des pays en développement; reconnaître que la conditionnalité des institutions multilatérales de prêt et la perte de marge de manœuvre et d'autonomie qui en résultait avaient été une source importante d'instabilité sociale et politique dans de nombreux pays en développement; et demander une refonte de cette conditionnalité qui passerait par une réforme fondamentale des systèmes monétaire et financier.

14. **M. Stephen Porter, Centre for International Environmental Law (CIEL)**, a dit au sujet des règles internationales relatives à l'investissement que l'IED jouait un rôle essentiel dans le développement des économies nationales, mais qu'une forte corrélation entre l'adoption de règles internationales strictes sur l'investissement et l'augmentation de la quantité d'IED ou l'amélioration de sa qualité ne semblait pas exister. Il a donc demandé instamment à la CNUCED d'examiner de manière plus critique les avantages procurés par les régimes juridiques destinés à protéger les droits des investisseurs. En outre, il a appelé la CNUCED à poursuivre les efforts déployés pour mieux connaître les «coûts» que ces régimes imposaient, en particulier la manière dont les règles d'investissement étaient utilisées pour restreindre le pouvoir de réglementation des gouvernements. Il importait au plus haut point de préserver la marge de manœuvre nationale. Les règles d'investissement existantes et celles proposées élargissaient des notions telles que le traitement national, l'expropriation et les normes minimales de traitement. Il était donc important de connaître précisément ce que ces notions recouvraient avant de mettre en place de nouveaux régimes. De nombreux pays en développement pourraient adopter des régimes d'investissement «à garanties élevées» sans comprendre la culture procédurière de nombreux investisseurs et en sous-estimant donc les responsabilités qui pourraient être les leurs en cas de différend. Il a appelé la CNUCED à aider les négociateurs de pays en développement à comprendre les incidences de l'évolution récente de l'arbitrage dans ce type d'affaire. Il s'est félicité de la disposition du texte de négociation de présession visant à faire en sorte que l'investissement étranger profite à la population des pays d'accueil. Actuellement, les «accords de protection des investisseurs» accordaient une protection à plusieurs niveaux et contenaient des dispositions relatives au règlement des différends qui étaient favorables aux investisseurs, mais qui n'imposaient pas d'obligations correspondantes à ces derniers ou au pays d'origine.

15. Au sujet du multilatéralisme et du bilatéralisme, la plupart des faits nouveaux importants concernant le commerce et l'investissement internationaux intervenaient dans un cadre bilatéral et non pas multilatéral. Alors que les pays en développement avaient enregistré de grandes avancées dans la protection de leurs intérêts dans les instances multilatérales, ils étaient individuellement soumis à de plus fortes contraintes dans les négociations bilatérales. Par exemple, plusieurs pays en développement avaient envisagé de s'engager ou s'étaient récemment engagés à adopter des règles bilatérales allant au-delà des dispositions de l'Accord sur les ADPIC. Le représentant demandait donc instamment à la CNUCED d'étudier les moyens d'aider chaque pays en développement engagé dans ce type de négociation. Cela pourrait prendre la forme d'activités de renforcement des capacités et de formation, ainsi que d'une analyse opportune de l'impact des accords les plus récents sur l'économie et la politique sociale de ces pays.

Débat

16. Les pays en développement ont souligné l'importance de disposer d'une marge de manœuvre. Plusieurs ONG se sont déclarées favorables à la convocation d'autres réunions et au maintien d'un dialogue permanent avec les États membres et le secrétariat. Elles ont soulevé la question du financement des réunions organisées par la société civile dans le cadre de la onzième session de la Conférence et de la participation d'ONG de pays en développement à la Conférence. Elles ont aussi appelé l'attention du pays hôte et des autres pays sur la nécessité de faciliter la délivrance de visas aux représentants de la société civile assistant à la Conférence.

Thème subsidiaire III: Faire en sorte que le système commercial international et les négociations commerciales contribuent au développement

Exposés

17. **M^{me} Jennifer Brant, Oxfam International**, a dit que si le commerce international pouvait aider à faire sortir des millions de personnes de la pauvreté, il favorisait en fait les pays riches et les grandes sociétés. Dans le cadre de la campagne d'Oxfam en faveur de règles commerciales équitables (Make Trade Fair) et de la onzième session de la Conférence, deux problèmes devraient être abordés au plus tôt, à savoir l'échec des négociations de l'OMC à Cancún et la chute des prix des produits de base. De nombreux pays pauvres étaient en cours de marginalisation et n'étaient pas en mesure de profiter des avantages du commerce international en raison de règles commerciales déloyales: leurs petits producteurs voyaient leurs revenus diminuer en raison de l'instabilité des prix des produits de base et du «dumping» agricole des pays riches. Il ressortait des travaux de recherche entrepris par Oxfam que 75 % des exportations mondiales provenaient des pays à revenu élevé et 3 % seulement des pays à faible revenu. La CNUCED devait aider activement ces pays pauvres en analysant les incidences des règles commerciales actuelles et des nouvelles propositions avancées. L'absence de progrès dans la reprise des négociations depuis Cancún était extrêmement inquiétante car tout retard dans l'obtention d'un accord favorable au développement, particulièrement dans le secteur de l'agriculture, serait catastrophique pour des millions de personnes.

18. La onzième session de la Conférence pouvait être une occasion importante de remettre les négociations commerciales multilatérales sur la bonne voie. Cela passait forcément par une évolution concernant l'agriculture et les questions de Singapour ainsi que par la prise en compte de la situation particulière des PMA. De nombreux programmes de soutien de l'agriculture mis en œuvre dans les pays riches entraînaient le «dumping» d'exportations agricoles dans les pays en développement, pratique autorisée par les dispositions de l'OMC. Il fallait aussi agir sans tarder sur la question du coton, qui devrait être examinée au plus tôt dans les négociations de l'OMC sur la base de l'initiative en faveur du coton. S'agissant des questions de Singapour, l'UE et le Japon devraient cesser d'insister pour que celles-ci fassent partie des thèmes de négociation.

19. La question plus vaste de la chute des prix des produits de base et de la dépendance des pays en développement à l'égard de ces produits devrait aussi être examinée à la CNUCED et dans d'autres instances. S'en remettre uniquement aux mécanismes du marché n'était pas une solution. Une intervention concertée des pays industrialisés et des organismes internationaux compétents était nécessaire pour corriger les dysfonctionnements du marché. La CNUCED, en particulier, était en mesure de diriger les recherches en vue de trouver des mécanismes adaptés.

20. Plus généralement, la CNUCED avait un rôle essentiel à jouer dans la promotion de règles commerciales équitables. Les recherches et analyses qu'elle entreprendrait au cours des quatre prochaines années pourraient viser à examiner de manière indépendante l'impact des règles commerciales actuelles découlant du système commercial multilatéral ainsi que des accords régionaux et bilatéraux. La CNUCED devrait étudier quel est le juste milieu entre la libéralisation et la réglementation, et définir les mesures nationales à adopter pour garantir des effets positifs sur les pauvres. Les incidences des nouvelles propositions consistant à modifier les règles du commerce international devraient aussi être analysées. La CNUCED devrait en outre surveiller l'impact des activités des STN afin d'aider les pays en développement dans leurs relations avec ces sociétés et de favoriser la prise en compte de l'objectif de développement dans les activités des STN. Il serait tout aussi important de réaliser de nouvelles études et d'avancer de nouvelles propositions sur les mesures à prendre pour remédier à l'instabilité et à la chute des prix des produits de base. La CNUCED devrait aussi être un lieu dans lequel les pays en développement pourraient forger le consensus politique nécessaire, adopter une stratégie et s'organiser afin d'intervenir efficacement dans le processus multilatéral de prise de décisions et réussir ainsi à préserver leurs intérêts en matière de développement. Enfin, la CNUCED devrait favoriser la participation à la onzième session de la Conférence d'organisations de la société civile n'ayant pas leur siège à Genève et provenant en particulier de pays en développement. Une participation plus directe de la société civile à cette session serait nécessaire.

21. **M. Josaphat P. Kweka, chargé de recherche à la Fondation de recherche économique et sociale**, a mis l'accent sur la manière dont un pays à faible revenu, en particulier un PMA, pouvait tirer parti du système commercial international et dont les politiques commerciales pouvaient être rendues plus favorables aux pauvres en identifiant les liens entre le commerce et la pauvreté et en surmontant les obstacles au développement. Concernant le système commercial international, même si les PMA avaient entrepris de larges réformes économiques, en libéralisant notamment les importations, et avaient bénéficié de conditions préférentielles valables d'accès aux marchés, leurs exportations n'avaient pas autant augmenté que les importations. Ils avaient ainsi enregistré des déficits commerciaux colossaux. Un des principaux facteurs aggravants résidait dans les contraintes pesant sur l'offre – production limitée, coûts de transport élevés, compétences faibles, infrastructure insuffisante, etc. Surmonter ces obstacles constituait un défi important. L'adoption de dispositions relatives au traitement spécial et différencié réservé aux PMA dans les accords commerciaux multilatéraux était une condition nécessaire, mais pas suffisante pour que les pays en développement s'intègrent mieux au système commercial international. Un autre facteur était l'asymétrie du système commercial international: les pays développés s'efforçaient de libéraliser le commerce, en particulier celui des pays en développement, alors que leurs politiques et leurs mesures tendaient à restreindre les échanges et en particulier les exportations de ces derniers. Ce déséquilibre devait être corrigé et les organismes s'occupant de commerce international et de développement tels que la CNUCED et l'OMC pouvaient grandement y contribuer. La CNUCED pourrait aider l'OMC à élaborer des disciplines favorables au développement afin que celle-ci ne demeure pas un organisme purement normatif et se mette au service du développement. La CNUCED pourrait examiner les dysfonctionnements du marché, promouvoir un dialogue sur la politique commerciale et exécuter des activités de renforcement des capacités – aide à la diffusion d'informations commerciales, en particulier entre le secteur public et privé; sensibilisation des parties prenantes pour encourager leur participation à l'élaboration des politiques commerciales et aux négociations; etc. De nombreux PMA avaient aussi besoin d'une assistance sous forme d'analyses car l'absence de

ressources dans ce domaine avait pour effet de leur faire manquer des opportunités commerciales et d'accroître le coût du respect de leurs engagements internationaux. Comme ils participaient également à des processus d'intégration régionale, il fallait que leurs politiques soient non seulement favorables au développement, mais aussi cohérentes quant à leurs aspects relatifs au commerce international et au commerce régional.

22. Parmi les priorités concernant le commerce international figuraient: l'application loyale de règles commerciales internationales qui évitaient de faire deux poids, deux mesures et étaient favorables aux pauvres; la coopération et la responsabilité partagée afin que les échanges internationaux ne soient pas fondés uniquement sur la dynamique du marché et que la communauté internationale aide à remédier aux dysfonctionnements du marché; la diffusion d'informations et l'aide à la sensibilisation des parties prenantes; l'établissement de priorités dans les objectifs commerciaux; et l'allocation de ressources financières au renforcement des capacités de négociation. Les PMA devaient pallier les insuffisances de leurs capacités de production, obtenir des ressources accrues au service du commerce et du développement en général, mieux comprendre les accords commerciaux et leur impact, ainsi que mieux gérer leurs accords commerciaux régionaux.

23. **M^{me} Alexandra Strickner, Institute for Agriculture and Trade Policy (IATP)**, a dit que la onzième session de la Conférence offrait une excellente occasion à la CNUCED de réaffirmer son rôle en tant que source de propositions faisant autorité et de contribuer à faire en sorte que le commerce agricole favorise le développement en général et le développement rural en particulier. La CNUCED était une instance privilégiée où les parties prenantes du commerce international pouvaient entretenir un dialogue valable, en particulier dans l'optique du développement, alors que la libéralisation du commerce, qui était l'objectif exclusif de l'OMC, ne conduisait pas nécessairement au développement. La création de l'OMC avait marqué une rupture radicale dans la théorie et la pratique du développement. Le nouveau modèle de développement était axé sur la libéralisation du commerce, la déréglementation et la limitation des interventions publiques sur le marché, s'en remettant à la main invisible du marché pour fixer le rythme et les caractéristiques de l'intégration dans l'économie mondiale. Toutefois, on ne savait pas exactement où était cette main invisible dans la crise mondiale actuelle frappant les produits de base. Le Groupe de personnalités sur les produits de base avait avancé des propositions utiles et il existait deux principales raisons de les mettre en œuvre. Premièrement, certaines STN craignaient que la main invisible du marché n'entraîne une baisse des prix pendant une période si longue que la durabilité de l'approvisionnement en produits de base se trouverait menacée. Deuxièmement, de plus en plus de pays en développement étaient conscients que l'Accord de l'OMC sur l'agriculture ne servait pas leurs intérêts et exigeait des engagements plus valables et plus équilibrés.

24. L'IATP avait avancé des propositions visant à supprimer progressivement le dumping des importations agricoles dans les pays en développement, élaboré des initiatives visant à soutenir les prix des produits de base («Alternative Agreement on Agriculture») et organisé des réunions pour les partenaires d'un commerce loyal en vue d'un développement durable. Toutefois, ces propositions et initiatives commerciales avaient besoin d'un appui intergouvernemental. L'IATP partageait l'opinion de la CNUCED selon laquelle il était difficile de faire face à de larges fluctuations des produits de base sur des marchés où le pouvoir économique était de plus en plus concentré et les normes et prescriptions plus strictes. D'où la nécessité d'entreprendre de nouvelles recherches et analyses, surtout concernant les effets de la concentration des marchés et

des normes relatives aux produits de base sur les prix des biens agricoles. En outre, les propositions actuelles de négociations commerciales – par exemple sur les crêtes tarifaires et la progressivité des droits – ne suffisaient pas à améliorer les perspectives qui se dessinaient concernant l'évolution des prix des produits de base compte tenu des fortes variations des parités monétaires et de l'absence d'instrument international chargé de gérer la surproduction chronique de la plupart des produits échangés. La solution passait par un renforcement notable du consensus et du dialogue ainsi que par une meilleure élaboration et mise en œuvre des politiques. La CNUCED avait une contribution importante à apporter dans ce domaine, en particulier pour résoudre la crise liée aux produits de base.

Débat

25. On a estimé que la participation des pays en développement au commerce international était marginale, en partie en raison des obstacles au commerce existant dans les pays développés. En outre, les pays en développement jouaient un rôle négligeable dans les négociations commerciales et dans l'établissement de règles commerciales qui pourraient être favorables à leurs intérêts. Des efforts devaient être déployés pour obtenir des prix plus élevés et plus justes et l'accès aux marchés pour les produits des pays en développement. Le processus des négociations commerciales devait être démocratique et les questions essentielles pour les pays en développement devaient être examinées, notamment celles relatives à la mise en œuvre, au traitement spécial et différencié, à l'agriculture, aux ADPIC et à la santé publique ainsi qu'au règlement des différends. Les questions de mise en œuvre étaient au cœur du débat sur la marge de manœuvre des pays car les Accords de l'OMC, par exemple les accords sur les MIC et les ADPIC, empêchaient les pays en développement d'adopter des politiques actives et de tirer parti des avantages que pouvait procurer le commerce international. L'absence de progrès à l'OMC concernant les questions de mise en œuvre allait à l'encontre de l'accent mis sur le développement dans le programme de Doha et ces questions méritaient d'être examinées de manière plus attentive par la société civile et par la Conférence, à sa onzième session, de même que d'autres points soulevés par les pays en développement – commerce, dette et financement, commerce et transfert de technologie, etc. Les questions intéressant les pays en développement étaient trop souvent reléguées au second plan et, jusqu'à ce qu'elles reçoivent l'attention qu'elles méritaient, il était trop tôt pour examiner de nouvelles propositions à l'OMC. En conséquence, les questions de Singapour devaient être supprimées de l'ordre du jour des négociations commerciales à l'OMC.

26. L'échec de la Conférence ministérielle de l'OMC à Cancún était un signe que les pratiques commerciales loyales n'étaient pas à l'ordre du jour de négociations qui s'inscrivaient pourtant dans le cadre de ce que l'on appelait un «programme pour le développement». Il fallait remédier à cela. Il devrait être mis fin au dumping des produits, en particulier des produits agricoles. Il devrait y avoir suffisamment de souplesse et de latitude dans les règles commerciales internationales pour permettre aux pays en développement et aux pays les moins avancés, par exemple, d'avoir recours aux mesures de sauvegarde pour protéger leur secteur agricole ainsi que de définir et de mettre en œuvre des politiques ciblées de substitution des importations. Les accords commerciaux ne pouvaient pas appliquer les mêmes règles à des partenaires différents et inégaux. Le commerce et le développement ne devraient donc jamais être dissociés et dans ce contexte, la CNUCED était la seule instance multilatérale dans laquelle ces deux questions pouvaient être traitées en même temps et de manière satisfaisante. Elle pourrait contribuer à promouvoir un système commercial international qui s'efforceraient de produire des

effets positifs sur les plans social, environnemental et économique. Elle pourrait aussi jouer un rôle prépondérant dans l'amélioration des conditions d'accès aux marchés et d'entrée sur les marchés des exportations des pays en développement. Elle pourrait promouvoir le commerce et le développement de diverses manières, notamment en renforçant les capacités, en atténuant les contraintes pesant sur l'offre et en augmentant la compétitivité, en accroissant la cohérence des politiques à tous les niveaux, en aidant à élaborer des stratégies nationales et en favorisant un véritable consensus et dialogue entre les pays.

27. Bien que bénéfique aux parties contractantes, la prolifération des accords commerciaux régionaux et bilatéraux à la fois entre les pays et les régions pourrait entraver le commerce des pays n'y participant pas et affaiblir les règles et normes existantes du système commercial multilatéral. La CNUCED devrait procéder à des analyses des coûts et des avantages de ces accords commerciaux et aider les pays en développement par des activités de renforcement des capacités et de formation concernant les accords commerciaux bilatéraux, régionaux et multilatéraux.

28. Les produits de base continuaient d'être importants pour de nombreux pays en développement et PMA étant donné que plus de 900 millions de personnes vivant dans ces pays pratiquaient l'agriculture. Toutefois, les efforts déployés par ces pays pour pénétrer les marchés lucratifs des pays développés étaient entravés non seulement par des obstacles à l'entrée sur les marchés tels que la modification des normes et la concentration du pouvoir économique, mais aussi par des subventions élevées à l'exportation. Parallèlement, le dumping des exportations agricoles des pays développés dans les pays en développement pénalisait la production de produits agricoles tels que le coton et contribuait au déclin séculaire (50-86 %) des prix réels des produits de base. Cette situation était aggravée dans les pays en développement par l'inefficacité des politiques nationales, les lacunes des organismes d'appui et les carences de l'infrastructure. Les coûts logistiques représentant environ 30 % du prix au débarquement, les pays en développement avaient besoin d'atténuer les contraintes pesant sur l'offre, d'accroître la valeur ajoutée des produits, de mettre en place des politiques adaptées et de contracter des accords commerciaux mutuellement bénéfiques. La CNUCED devait faire des propositions sur les questions relatives aux produits de base.

Thème subsidiaire IV: Partenariat pour le développement

Exposés

29. **M. Mario Presser, professeur à l'Institut d'économie de l'Université de Campinas (UNICAMP)**, a dit que la CNUCED et UNICAMP avaient constitué un partenariat visant à dispenser un cours de diplomatie économique de troisième cycle. Le principal objectif de ce cours était de permettre à des dirigeants d'entreprise et à des hauts fonctionnaires de comprendre les négociations bilatérales, régionales et multilatérales auxquelles le Brésil participait et d'y jouer un rôle actif. La question générale des liens entre le commerce et le développement y était aussi traitée, de même que ceux entre le commerce, le financement, l'investissement étranger direct et le développement durable dans le cadre des négociations commerciales internationales en cours. UNICAMP avait déjà organisé un colloque conjoint avec la CNUCED sur l'état d'avancement des négociations à l'OMC à Campinas en août 2003. UNICAMP souhaitait renforcer son partenariat avec la CNUCED dans les années à venir, afin de consolider le lien entre la théorie et la pratique.

30. **M. François Ullmann, Ingénieurs du monde**, évoquant les partenariats pour le développement, a dit que la CNUCED pouvait jouer un rôle dans la collecte et dans la diffusion des offres et des demandes de partenariats qui pouvaient être divisés en catégories définies selon des caractéristiques économiques, le type d'activité, les objectifs, le statut juridique, les ressources engagées et le type de financement. Des informations pourraient être données sur les meilleures pratiques et les exemples de réussite, les types de partenariat, les moyens de mettre en œuvre et de surveiller les activités; un système de formation, d'appui et de conseil pourrait être mis en place. Dans le domaine des partenariats, la CNUCED pourrait collaborer avec Ingénieurs du monde et l'Agence consulaire de coopération internationale au développement.

Débat

31. Il a été dit que la question de la mise en œuvre revêtait une importance cruciale et devrait être examinée par la Conférence. La société civile pourrait apporter sa contribution aux débats sur les partenariats en rendant compte des meilleures pratiques et des enseignements tirés.
